

Ursule. Le couvent lui-même existe depuis plus de 200 ans. La veille, la supérieure, Sœur Ignatia, religieuse depuis 56 ans, âgée de 86 ans, était partie avec ses sœurs.

A Osabruck, les sœurs de charité employées dans l'hôpital, appelé *Marienhospital*, ont été informées qu'elles ne seraient autorisées à rester que si elles veulent notifier aux autorités locales et faire ratifier par elles tous les changements qui surviendront dans leur personnel. Les religieuses ont positivement refusé de se conformer à cette injonction.

L'Empereur Guillaume et son brave chancelier Bismark ont encore de plus hautes visées que de s'attaquer à des religieuses et à des moines; ils aimeraient à mettre la main sur l'Auguste vieillard du Vatican; mais ce n'est pas chose facile. Afin peut-être de préparer les voies à cet exploit tant désiré, le vieil Empereur vient de faire une course en Italie. Il n'a pas osé se rendre à Rome; il a craint de faire trop vite la rencontre du vénérable Pontife; il s'est arrêté à Milan. C'est là que Victor-Emmanuel est venu lui présenter ses hommages.

Né dirait-on pas que les alliés et les amis du *roi d'Italie* sont toujours persuadés que le vrai souverain de Rome est Pie IX?

Mais la Révolution italienne va-t-elle se réjouir de cette visite du puissant empereur d'Allemagne?—Nous ne le croyons pas: Les puissants ne s'allient pas aux faibles pour les protéger, mais pour les dominer. En appelant Guillaume I. r en Italie, les grands politiques de l'unité ne feront que lui rappeler la politique de ses vieux prédécesseurs, les Frédéric Barberousse et les Frédéric II. Guillaume I. r se souviendra de ces temps où l'Allemagne dominait l'Italie, et comme la politique allemande a pour but l'écrasement des peuples latins, et ne manquera pas de tenir sous sa dépendance ce peuple latin par excellence, le peuple italien, afin de s'en servir contre la France qui reste son cauchemar.

Les italiens doivent sentir que c'est là qu'on les mène. Pour ne pas tomber dans l'abîme, il faudrait qu'ils renonçassent aux principes de la Révolution et qu'ils reconnussent leurs fautes récentes.

Depuis l'établissement de la souveraineté temporelle des Papes, et même depuis Saint Léon-le-Grand, c'est à la Papauté que l'Italie doit son indépendance; chaque fois qu'elle n'est séparée de la Papauté, ou qu'elle a négligé de la défendre, elle est tombée sous le joug de l'étranger et a été livrée aux déplorables désordres. La Papauté indépendante, respectée, est nécessaire à l'Italie; elle est pour elle une puissance morale qui compense sa faiblesse naturelle, et qui fait obstacle aux convoitises des conquérants.

Ce qu'on a vu dans le passé on le verra de nos jours. Si l'Italie n'est pas assez sage pour rendre au Pape le trône et les Etats qu'elle lui a enlevés, elle tombera sous la domination plus ou moins déguisée d'une puissance étrangère; elle sera obligée de combattre avec cette puissance contre ses alliés naturels, et pour n'avoir pas voulu du ceptre papal du Pape et de ses légitimes souverains, elle sentira la verge de fer et la main violente des maîtres à qui elle aura elle-même ouvert ses frontières et ses richesses.

Voilà ce que peut amener le voyage impérial qui vient de se faire; et nous craignons que les événements ne justifient nos tristes prévisions.

— Une proclamation publiée dans la *Gazette Officielle de Québec*, en date du 23 octobre, convoque le parlement, pour la dépeche des affaires, au 4 novembre prochain.

Les incendies dans la campagne

Les cultivateurs, au tant que les résidents des villes, sont ex-

posés aux désastreux effets des incendies, soit parce qu'ils sont entourés de substances d'une facile combustion, soit à raison des matières qu'ils emploient, et du peu de précautions qu'ils apportent dans la construction de leurs maisons, granges, écuries, dans leur disposition les unes à l'égard des autres, etc., soit par suite par leur peu de soins à éviter les incendies, soit parce que des secours suffisants leur manquent, soit enfin parce que la malveillance peut agir contre eux avec plus de sécurité par suite de leur isolement.

Il est assez fréquent qu'il arrive des incendies dans nos campagnes; mais quand on y a réfléchi, quand on a vu quelle négligence on apporte à prendre des précautions propres à les prévenir, on est surpris qu'ils n'y soient pas plus fréquents. Il semble, à plusieurs endroits, que tous les serviteurs d'une ferme, à voir la manière dont ils transportent les lumières, dont ils allument et éteignent le feu, etc., conspirent contre sa destruction. Le propriétaire ou le fermier d'une ferme, personnellement intéressé, n'agit pas indifféremment des autres à cet égard. Dans ces rassemblements qu'on appelle *veillées*, où l'on est réuni en grand nombre pour teiller ou filer, on applaudit souvent à l'enfant qui jette le plus de chevenottes dans le foyer, au risque de mettre le feu à la cheminée ou au tas qui est dans l'appartement, qui sert de réunion. Nous citons entre mille cette circonstance parce que les événements funestes qui en sont la suite sont très multipliés.

Et dire qu'au milieu de tous ces dangers, nos cultivateurs sont à la merci de cet élément destructeur: le feu. Le plus grand nombre même de nos villages, les plus considérables et les plus riches, n'ont pas une seule de pompes à leur disposition, ce qui pourrait se faire au moyen de contributions, ou d'une légère taxe imposée par les corporations municipales. Si les richesses de nos cultivateurs sont ainsi exposées au feu, il reste à chacun un moyen de faire face au malheur d'un incendie qui dans un court moment cause la perte de leurs propriétés et de leurs récoltes: ce sont les assurances. Un grand nombre de compagnies assurent à des prix infiniment réduits, et les cultivateurs, quelque pauvres qu'ils soient devraient en profiter.

À plusieurs endroits on a établi des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, et partout ces associations ont obtenu un véritable succès.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une semblable association est projetée pour les comtés amis de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et qu'une assemblée doit avoir lieu, en la ville de St. Germain de Rimouski, le 15 novembre prochain, pour considérer s'il n'est pas expédient d'établir dans les dits comtés, une compagnie d'assurance contre le feu sur le principe de l'Assurance Mutuelle.

Rapport de l'Hon. Ministre de l'Agriculture du Canada

Nous venons de recevoir le "Rapport du Ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année de calendrier de 1874." Sous le titre *agriculture*, nous publions en entier le rapport qu'en a fait l'Honorable M. Letellier à Son Excellence Lord Dufferin.

Il n'est pas besoin de répéter ce que je disais l'an dernier sur la probabilité de l'établissement en Canada, à une époque plus ou moins prochaine, d'instituts agronomiques pour l'enseignement de la théorie de l'industrie agricole.

Plusieurs amis de l'agriculture m'ont entretenu d'un sujet digne d'attention: l'importation des graines, notamment des variétés céréales, et des plantes étrangères. Elle serait, sans nul doute, très-avantageuse à notre agriculture nationale, à laquelle elle offrirait des semences nouvelles ou propres à renouveler les qualités de nos produits; toutefois, que l'administration se préoccupe contre les abus constatés dans les pays où l'Etat se charge du soin de faire cette importation. Outre les quantités achetées, on pourrait se procurer encore de précieuses ressources par des échanges. Mais à moins que les opérations ne fussent dirigées et conduites par des personnes particulièrement expérimentées en ces choses, comme on peut le fournir, par exemple des instituts agronomiques, on ne pourrait guère s'attendre à recevoir le dédommagement de la dépense de ces essais.

Les tableaux sont développés et soigneusement vérifiés du